

Procès-verbal des réunions de conseil d'école des mardi 10 et jeudi 12 mars 2020

Circonscription IEN
ANGERS CENTRE

ÉCOLE PRIMAIRE
PUBLIQUE CONDORCET

Affaire suivie par
M. MARTINEAU Ivan Directeur

Téléphone
02 41 68 58 28

Courriel
ce.0491771j@ac-nantes.fr

Adresse
1/5, rue Gutenberg
49000 Angers

Début des réunions à 18H00.

Personnes présentes :

- M. Martineau Directeur de l'école élémentaire Condorcet
- Mme Claveul, responsable d'unité périscolaire élémentaire
- Mme Leroy et M. Gueurce des service bâtiments de la Mairie d'Angers
- Mesdames et messieurs : Gombert, Coucheney, Morin, Bazille, Perrouin, Dourlhès, Leblanc, Veron, Plancke, Roche, Moulin, Raffy-Hideux, Sohier, Touzé, Guillemet, Halligon et Perret parents d'élèves élus
- Mesdames et monsieur : Arial, Bellayer, Danniou, De Smet, Douce, Du Bouëxic, Eschallier, Gaudens, Gravouelle, Jacquemont, Léonard, Loebenguth, Malagié, Pla, Plantier, Rosier et Rousseau, enseignants de l'école Condorcet

Personnes excusées :

- M. Lainé, conseiller municipal représentant Monsieur le Maire d'Angers
- M. Clair, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription Angers Centre
- Mesdames et Messieurs, Bournet, Lemierre, Desgranges, Bossey, Bellanger, Fossex, Finas, Litoux, Maussion, Mathonnat, Lugez, Siberchicot et Tardivel parents d'élèves élus
- Mesdames Danel et Jacomme enseignantes de l'école

Points de l'ordre du jour discutés :

1. État des effectifs, prévisions rentrée 2020, mouvement des enseignants, répartition pédagogique par niveau

Au 10 mars 2020, l'effectif de l'école primaire s'élève à 436 élèves, répartis comme suit :

Cycle	Cycle 1				Cycle 2			Cycle 3	
Nombre	151				180			105	
Niveau	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Nombre	2	45	53	51	54	70	56	50	55

La prévision pour la rentrée de septembre 2020 est de 428 élèves avec la répartition suivante :

Cycle	Cycle 1				Cycle 2			Cycle 3	
Nombre	149				174			105	
Niveau	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Nombre		50	46	53	50	54	70	55	50

Il y aura donc si les effectifs se confirment 2 classes par niveau sauf en CE2 où il y en aura 3.

En ce qui concerne le mouvement des enseignants :

En maternelle Mme Rousseau (professeur des écoles stagiaire) quittera son poste à la fin de l'année ainsi que Mme Léonard qui remplace Mme Jolliet qui devrait réintégrer son poste.

En élémentaire aucun mouvement n'est connu à ce jour.

Il est à noter que chaque enseignant titulaire a la possibilité de participer au mouvement départemental dont les résultats seront connus début juin.

2. L'inscription des enfants de moins de 3 ans

Pour l'inscription des enfants de moins de 3 ans à la rentrée 2020 (*nés en 2018*) :

- L'admission se fera dans la limite des places disponibles
- L'enfant devra faire sa rentrée au plus tard le 4 janvier 2021
- Les inscriptions se feront du 2 mars au 15 mai et les demandes arrivées après le 15 mai ne seront pas prioritaires
- L'inscription devra se faire auprès du point info familles de la mairie d'Angers

3. Les demandes d'aménagement de l'assiduité en petite section

Il est possible aux parents dont les enfants entrent en petite section *et uniquement en petite section*), de demander un aménagement de l'assiduité, uniquement pour les après-midis. Cette demande est à adresser à M. Martineau qui donne son avis et qui l'envoie à l'Inspecteur qui autorise ou non la dispense d'assiduité.

Un formulaire de demande est à demander auprès de M. Martineau.

Il est important d'anticiper que l'assiduité de l'enfant devra tendre vers le 100% à la fin de l'année scolaire.

Il n'est pas possible de faire une telle demande pour un enfant en moyenne ou grande section.

4. Le remplacement des enseignants absents

Lorsqu'un enseignant bénéficie d'un arrêt de travail délivré par un médecin il prévient l'inspection qui saisit l'absence sur une application informatique. C'est ensuite le service des remplacements qui affecte un moyen en fonction des disponibilités, de la proximité géographique et de certaines priorités.

M. Martineau assure que tous les enseignants avertissent en temps et en heure l'inspection qui saisit systématiquement l'absence. Il est à noter que, depuis le début de l'année le taux de remplacement est supérieur à 80%.

M. Martineau précise qu'il bénéficie d'une décharge totale mais qu'il ne peut être considéré comme un moyen de remplacement dans l'école, même s'il lui arrive de remplacer ponctuellement des collègues sur de courtes durées.

5. Répartition des élèves dans les classes et demandes des parents

Le système mis en place l'an passé, qui consistait à demander aux enfants une liste de 3 noms de copains avec lesquels ils souhaitent se retrouver en classe ne donne pas satisfaction. Les enfants ne se souviennent plus des noms donnés ou ont changé de camarades, des erreurs peuvent avoir été faites et un nombre important de récriminations ont été formulées par des parents. Pour la répartition des élèves dans les classes pour la rentrée 2020 et les suivantes, il ne sera pas demandé aux enfants de liste de camarades.

De même, aucune demande de parents concernant l'affectation de leur enfant dans telle ou telle classe ou avec tel ou tel enseignant ne pourra être prise en compte.

Les listes de classe seront établies en conseil des maîtres puis tirées au sort entre les enseignants concernés.

6. Les retards et les incivilités des parents

Depuis la rentrée de septembre le nombre des retards est en augmentation exponentielle. Les élèves arrivent jusqu'à 9h00 ce qui gêne considérablement la classe et insécurise les

retardataires. L'école étant sectorisée et le point le plus éloigné situé à moins d'un kilomètre cet état de chose est inadmissible. Les enfants retardataires ne sont pas responsables de leur retard.

L'ensemble de l'équipe : ATSEM, enseignants et directeur, constate une nette dégradation des relations avec certains parents. Leur nombre est minoritaire mais la multiplication des incivilités est de nature à détériorer la confiance nécessaire à la bonne marche de l'école. Ces incivilités revêtent de multiples aspects : récriminations, insatisfaction perpétuelle, ton discourtois, coup de klaxon pour laisser la porte ouverte, courriers adressés aux institutions (Direction Académique ou Mairie) pour se plaindre sans en informer les intéressés etc. L'équipe attend des représentants de parents un soutien dans leur mission, notamment en faisant comprendre aux parents qui les interrogent que leur demande ou leur récrimination ne sont pas recevables.

7. Le rôle des parents accompagnateurs

Le rôle des parents accompagnateurs est précisé dans la charte qui doit être signée par ces derniers. L'accompagnement des sorties scolaires est une mission primordiale sans laquelle les sorties ne peuvent avoir lieu. Les parents doivent comprendre que l'accompagnement n'est pas un privilège qui leur permet d'observer leur enfant mais bien une mission de sécurisation de la sortie.

Les modalités d'accompagnement des sorties et les attentes seront rappelées lors des réunions de rentrée.

8. Demande d'avis du conseil d'école sur le projet « classes bleues »

La mairie d'Angers a répondu à l'appel d'offre national concernant le projet classes bleues lancé par le ministère des sports dans le cadre du programme aisance aquatique.

La ville d'Angers a reçu le financement pour 10 classes et a reçu 17 candidatures dont 2 de l'école Condorcet.

Notre candidature a été retenue pour une seule classe. Nous avons pris la décision de maintenir notre candidature pour une seule classe.

2 solutions s'offrent à nous :

- Tirer au sort la classe de grande section qui bénéficiera du dispositif
- Sélectionner, sur les 2 classes de grande section entre 25 et 30 enfants les plus en besoin dans ce domaine (*ceux qui ne bénéficient pas en privé d'une formation au savoir nager*). Cette option correspond mieux aux objectifs du projet ministériel.

M. Martineau sollicite l'avis du conseil d'école sur ce sujet.

Le conseil d'école se positionne sur la solution n°2 qui respecte l'esprit du projet.

9. Position/décision de l'équipe sur le lever de sieste

Le conseil des maîtres de cycle 2 a pris la décision de respecter le rythme des enfants de petite section. Aucun enfant, sauf urgence, ne sera réveillé pendant la sieste. Aucune demande de parent contredisant cette disposition ne sera recevable.

Cette disposition sera ajoutée au règlement intérieur.

10. Les enfants malades à l'école

Un certain nombre d'enfants nous sont confiés le matin avec une pathologie connue des parents. Le plus souvent l'état des enfants empire dans la journée qui nécessite un appel des familles pour venir récupérer leur enfant.

De surcroît, le risque de contamination des autres enfants est grand.

Nous faisons appel au sens civique des parents pour qu'ils ne mettent pas leur enfant à l'école lorsque celui-ci est malade.

11. Les entrées et sorties en maternelle

Les parents de l'école maternelle ont pris l'habitude de sortir par l'entrée vitrée au 1 rue Gutenberg et certains autres profitent de la sortie de ceux-ci pour entrer. M. Martineau sollicite l'avis du conseil d'école pour savoir s'il convient de réglementer cette entrée/sortie.

12. Demandes de mobilier acceptées

Une demande de renouvellement de mobilier pour 4 classes (2 élémentaires et 2 maternelles) avait été déposée par M. Martineau. Après arbitrage de la Mairie d'Angers 2 classes vont être renouvelées, 1 en élémentaire et 1 en maternelle. M. Martineau remercie la Mairie d'Angers au nom du conseil d'école pour cet investissement.

13. Installation d'un VPI et nouvelles demandes

Un Vidéo Projecteur Interactif a été installé dans la classe de Mme De Smet. Cet outil sert tous les jours pour la classe et est mutualisé lorsqu'elle est en sortie. M. Martineau remercie la Mairie d'Angers au nom du conseil d'école pour cet investissement. Une demande pour 4 nouveaux VPI sera déposée par M. Martineau.

14. Point sur le ménage à l'école

Un grand ménage de toutes les classes élémentaires a été réalisé pendant les vacances d'hiver. Le site est en état, il conviendra aux personnels de nettoyage de la maintenir en état. Un mail de contact a été fourni aux écoles pour signaler tout dysfonctionnement.

15. Les photos scolaires : la date, le modèle de groupe, les fratries

Le choix de la date des photos scolaire a été fait en tenant compte du constat de l'an passé : pression des parents pour une livraison avant Noël, problèmes de livraison au moment de fêtes.

Le modèle de groupe a été choisi par l'ensemble de l'équipe. S'il ne donne pas satisfaction il sera changé l'an passé.

Les fratries élémentaire/maternelle représentent 60 familles et 67 enfants. Il n'a pas été possible de trouver une organisation permettant la prise de vue des fratries élémentaire/maternelle : impossible de déplacer les petits en élémentaire (*stress*), impossible d'organiser les prises de vues en maternelle (*60 enfants à déplacer venant de 11 classes différentes avec des classes absentes e l'établissement : piscine, patinoire, activités terrestres etc.*).

16. Mesure de radon à l'école

Des mesures de radon ont été effectuées entre le 18/12/2018 et le 20/03/2019 dans les bâtiments côté maternelle et la salle de restauration scolaire élémentaire. 6 zones étaient définies et une zone (*salles M3, M4, M5, M6*) présente un taux de 359 Bq/m³ supérieur au niveau de référence de 300 Bq/m³.

Monsieur Martineau s'est réuni le 25/11/2019 avec M. Gueurce et Mme Leroy de la Mairie d'Angers. Ceux-ci ont été rassurants sur les taux de radon. Des mesures seront mises en œuvre : ventilation quotidienne des bâtiments par les utilisateurs (*ATSEM et enseignants*), réalisation de travaux permettant une meilleure ventilation du vide sanitaire. Ces travaux ont été réalisés pendant les vacances d'hiver 2020.

17. Les travaux

Un arbre a été abattu sur la cour élémentaire. 4 nouveaux arbres vont être plantés prochainement.

Les poteaux du préau maternelle et ceux de la salle de motricité ont été mis en sécurité par la pose de protections durant la semaine 50 en 2019.

Nous sommes toujours dans l'attente de précisions sur la réfection des sanitaires élémentaire.

Pour ce qui concerne les travaux courants d'entretien, il conviendrait de :

- Régler le problème de chauffage du dortoir de la PS6
- Régler de problème de chauffage du sas à côté des toilettes élémentaire du nouveau bâtiment (*radiateur qui ne fonctionne plus*)
- Empêcher l'installation des volatiles dans les greniers au-dessus des salles situées à l'étage des anciens bâtiments

18. Questions posées par les associations de parents d'élèves

18.1. Projet 1 classe, 1 artiste : projet d'école très apprécié par les enfants et les parents pour sa richesse. L'exposition a été un moment convivial, gratuit et accessible à tous.

Le projet une classe un artiste sera reconduit l'année prochaine.

18.2. Harcèlement scolaire et violence : de nouveaux cas ont été signalés. Les parents sont inquiets. Comment faire face au harcèlement qui existe dans l'école (temps scolaire et périscolaire) et quelles mesures préventives mettre en place ?

Une réflexion est engagée pour une mise en place en période 5.

18.3. Parents accompagnateurs : certains parents accompagnateurs ne savent pas comment s'impliquer au mieux lors des sorties, notamment pas manque d'information. Est-ce que les enseignant pourraient veiller à bien préciser leurs attentes / besoins : objectifs de la sortie, modalités pratiques (encadrement, sécurité...)

Réponse au point n° 8.

18.4. Familles en difficultés financières : y a-t-il des aides possibles pour ces familles vis-à-vis des projets scolaires payants proposés par l'école ?

Des aides sont possibles. La CAF va aider plusieurs enfants pour la classe transplantée. Aucun enfant ne sera privé de sortie par défaut de participation financière.

18.5. Place du handicap à l'école : les parents s'interrogent sur la scolarisation des élèves en situation de handicap. Est-ce que l'école a une position par rapport à l'école inclusive ? S'inscrit-elle dans une telle démarche ? L'établissement reçoit-il des demandes (de familles ou de centres) pour l'accueil d'élèves en situation de handicap ?

Quatre enfants en situation de handicap reconnue par la Maison départementale de l'autonomie sont scolarisés à l'école. Ils bénéficient de condition d'accueil particulières précisées dans le plan de compensation. L'an prochain, une nouvelle élève en situation de handicap sera scolarisée à l'école. Il n'y a aucune demande spécifique, tout enfant en situation de handicap et qui remplit les conditions d'admission (*secteur ou dérogation*) a vocation à être accueilli à l'école. En revanche l'école Condorcet n'a pas vocation à devenir le lieu de scolarisation privilégié pour des élèves en situation de handicap.

18.6. Récréation sous la pluie : Qu'est-il prévu pendant les récréations quand il pleut ?

S'il ne pleut pas trop les enfants sont sortis en récréation. La salle polyvalente peut être utilisée à condition qu'elle soit sous la surveillance d'un adulte. Il est aussi possible que les élèves restent en classe sous la surveillance de leur enseignant.

18.7. Photos de classe : regret des parents concernant l'absence de photos de fratries élémentaire/maternelle et des photos de groupe « classiques ».

Réponse au point 16.

18.8. Ménage : quel est l'état de la situation au sein de l'école Condorcet ? (Rappel : le grand ménage d'été prévu n'avait pas été réalisé). Une amélioration de la situation est-elle envisageable ?

Un grand ménage a été réalisé en élémentaire durant les vacances d'hiver. L'école a reçu le cahier des charges du nettoyage et une adresse mail de contact a été mise à la disposition des écoles pour signaler les dysfonctionnements (*un dysfonctionnement a été signalé par M. Martineau le 9 mars*). L'état des locaux, suite au grand ménage est satisfaisant.

18.9. Fruits au goûter : l'année dernière, des fruits étaient proposés aux enfants pour le goûter. Les parents saluent cette initiative de la mairie. Est-ce que cela sera reconduit cette année ?

Le fruit du jeudi soir a été supprimé par la Mairie pour des raisons budgétaires.

18.10. TAP prévention écrans et éducation au corps : il avait été indiqué que 4 TAP seront proposés aux enfants sur des thématiques de prévention. Est-il possible d'en savoir plus sur les 4 TAP « prévention », notamment l'accès aux écrans, évoqués lors du conseil précédent : contenu de ces séances, prise en charge, élèves concernés et période prévue ?

Est-ce que la question de la sensibilisation des enfants vis-à-vis du rapport au corps pourrait également être abordée ? (Respect de son corps et de celui d'autrui, estime de soi, différences et égalité des sexes, prévention des violences sexuelles, éducation aux images...)

Une réflexion est engagée pour une mise en place en période 5.

18.11. Portail : pour des raisons de dysfonctionnement de l'ouverture à distance, le portail de l'élémentaire n'est plus verrouillé lors de la garderie, ce qui pose des problèmes de sécurité (libre accès à l'école sur ce créneau). Est-ce qu'une réparation du système est envisagée ?

Le portail a été réparé, tout est rentré dans l'ordre.

18.12. TAP terrain synthétique : quelle est la réponse officielle de la mairie concernant les stades synthétiques ?

Pour rappel : la question a été posée lors du premier conseil d'école : « TAP au stade de Frémur : des parents se sont émus que les élèves fassent un TAP sur les terrains synthétiques constitués de billes issues de plastiques recyclés à Frémur. Des irritations ont été observées sur certains d'entre eux. Le principe de précaution ne doit-il pas conduire à éviter une exposition excessive ? Ne serait-il pas possible, a minima, de donner aux élèves les recommandations de l'Agence européenne des produits chimiques : « de toujours se laver les mains après avoir joué dessus et avant de manger ; de nettoyer rapidement toute coupure ou éraflure ; d'enlever les chaussures/crampons, équipements de sport et tenue sale avant de pénétrer à l'intérieur d'une habitation ; et de recracher toute particule de caoutchouc se retrouvant dans la bouche par accident ». »

En l'absence de M. Lainé, conseiller municipal de la ville d'Angers, cette question est reportée au dernier conseil d'école.

18.13. Horaires du midi TAP :

Pourriez-vous préciser à quelle heure les parents doivent ramener leurs enfants le midi après les TAP de maternelle ?

Les parents doivent amener leur enfant à 14h35 (*ouverture des portes*) pour une entrée en classe à 14h45.

18.14. Radon

Où en est la procédure ? Quel protocole a été retenu ? Quelle est la fréquence et la durée des aérations ? Qui s'en charge ?

Répondu au point 17

18.15. Prise à parti du directeur dans une lettre sur les problèmes de non-remplacement des enseignants

Les parents discourtois ont-ils été convoqués par le directeur ? Les enseignants sont-ils confrontés de plus en plus souvent à ce type de propos ? Qu'attendent le directeur et les enseignants des parents élus ?

Les parents n'ont pas été entendus, à la demande du trésorier de l'AIPE pour préserver la confiance parents/parents élus.

18.16. Stationnement sur les passages pour piétons à proximité de l'école.

La ville a-t-elle pris des mesures pour sensibiliser les parents concernés ?

Où en est la réflexion sur les aménagements visant à donner plus de place au vélo ?

En l'absence de M. Lainé, conseiller municipal de la ville d'Angers, cette question est reportée au dernier conseil d'école.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45 pour la l'élémentaire et 20h05 pour la maternelle.

Le Directeur,
Président du conseil d'école,
Ivan Martineau